

C.M.N.H.

REGLEMENT

Inscriptions.

Le Championnat des Montagnes de Hockey (CMNH) est ouvert à tous les clubs ne participant pas aux championnats de la National League & Regio League. Toute nouvelle admission sera soumise au vote lors de l'assemblée générale. Les clubs nouvellement inscrits débiteront automatiquement le championnat au sein du groupe le plus faible, sauf dérogation extraordinaire de l'Assemblée Générale.

Licence.

Seuls les joueurs **non licenciés** sont autorisés à participer au CMNH. Sont considérés comme licenciés, tous les joueurs dont la licence a été pointée à la ligue pour un match de championnat, ou de coupe, de la saison en-cours. C'est le comité du CMNH. qui effectuera les contrôles et qui se réservera le droit de prendre les sanctions à l'encontre des joueurs et clubs contrevenants.

Les femmes possédant une licence auprès de la ligue, sont, elles, autorisées à participer au CMNH. En dérogation à ceci, les **gardiens** licenciés en 4^{ème} ligue sont autorisés au CMNH, à condition qu'ils jouent dans les buts.

Participation.

Aucun joueur ne fera partie de plusieurs clubs du CMNH.

Cependant, une dérogation est accordée pour le prêt de **gardien** entre équipes, celui-ci devant être signalé avant le début du match et mentionnée sur la feuille de match.

Aucun transfert de joueurs entre clubs du CMNH en cours de saison n'est autorisé. Le comité se réserve le droit de statuer sur les cas exceptionnels en accord avec toutes les parties concernées.

Afin d'éviter les annulations de match pour cause d'effectif réduit, une équipe est autorisée à aligner jusqu'à **3 joueurs de champ** d'une autre équipe, ceci jusqu'à concurrence de 10 joueurs de champ. Ceux-ci doivent être signalé comme ceci sur la feuille de match.

Pour participer, les gardiens et joueurs doivent être âgés de 15 ans minimum au 31 juillet de l'année du début du championnat (nés avant ou le le 31.07.2009 pour la saison 2024-2025).

Accidents.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités.

Fair-play.

Les joueurs ou équipes entravant le bon déroulement d'un match, seront punis d'un à plusieurs matchs de suspension, cette sanction pouvant s'étendre à l'exclusion du championnat. Nous rappelons à tous que le savoir vivre et le respect des amis, adversaires et arbitres sont nécessaires à la bonne marche de toute association.

Règles de jeu.

Selon les règles en vigueur à la Regio League, sauf pour les points nommément stipulés dans ce règlement.

Les responsables de club sont tenus d'informer tous les participants, des règles en vigueur à la ligue et de celles spécifiques à notre championnat. Ceci évitera les sempiternelles réclamations dues à une mauvaise interprétation de celles-ci.

Les arbitres ont le pouvoir en cette matière et toutes les réclamations seront vaines.

Arbitrage.

Il est sous la direction du responsable de l'arbitrage, lui seul est habilité à trancher, ou à en référer au comité, en cas de litige.

La distribution des matchs à arbitrer se fait lors de la séance du comité, toutes demandes de changement ultérieur seront laissées à l'arrangement des différentes parties concernées.

Les arbitres doivent s'impliquer dans leur match. La **consommation d'alcool est interdite** pendant l'arbitrage, y compris lors des pauses. Le port du casque est fortement recommandé.

La présence de 2 arbitres est obligatoire pour le bon déroulement d'un match.

Une équipe qui ne présentera pas d'arbitres, sera sanctionnée d'une amende ainsi que d'un retrait de points au classement selon les barèmes suivants :

-1^{er} match non arbitré 100.- et 3 points au classement

-2^{ème} match non arbitré 200.- et 3 points au classement

-3^{ème} match non arbitré 300.- et 3 points au classement

-etc...

Exemple : 2 matchs non arbitrés : 100.- pour le premier match & 3 points au classement + 200.- pour le deuxième match & 3 points au classement, soit un total de 300.- et 6 points de retrait au classement pour le club contrevenant.

Une équipe qui présentera qu'un arbitre, sera sanctionnée d'une amende ainsi que d'un retrait de points au classement selon les barèmes suivants :

-1^{er} match non arbitré 50.- et 2 points au classement.

-2^{ème} match non arbitré 50.- et 2 points au classement.

-etc...

En cas d'absence de l'arbitre, l'équipe la plus nombreuse arbitrera et en cas d'égalité le club recevant en sera chargé.

Charges.

Les charges sont interdites pour le championnat. L'application de cette règle est laissée à la seule appréciation de l'arbitre.

Temps mort.

Les temps morts sont interdits dans notre championnat.

Dégagement hors glace.

Le joueur qui dégage le puck hors de la surface de jeu (par-dessus la bande) ne sera pas sanctionné d'une pénalité 2 minutes pour retarder le jeu.

Dégagement interdit.

La règle qui entre en vigueur depuis la saison 2014-2015 n'est pas appliquée dans notre championnat. C'est-à-dire que même si l'attaquant devance le défenseur, le dégagement interdit est sifflé.

Expulsions.

Un joueur expulsé lors d'une rencontre sera automatiquement suspendu pour le match suivant.

Selon le rapport de l'arbitre cette suspension pourra, être étendue, et aller jusqu'à l'exclusion du championnat.

Si un gardien est expulsé, il sera remplacé par un joueur de champ sans que le jeu ne soit interrompu.

Feuilles de matchs.

L'équipe qui reçoit est responsable de fournir la **feuille de match**.

Les responsables d'équipes sont tenus de mentionner le capitaine et le gardien, et de la remettre aux arbitres au début de chaque match. Ceux-ci la complèteront et apporteront les observations nécessaires avant de la faire signer par les capitaines et eux-mêmes. Le responsable de l'équipe qui reçoit est tenu de transmettre le résultat sur le site du CMNH dans les plus brefs délais (1 semaine maximum).

En cas de litige durant un match et qu'un capitaine inscrit des remarques sur la feuille de match, les arbitres sont tenus de transmettre eux-mêmes la feuille de match à la commission de discipline.

Si une équipe refuse de signer une feuille de match, le comité se réservera le droit de prendre des sanctions envers elle.

Recours.

Les décisions de l'arbitre seront sans appel. Aucun recours non mentionné sur la feuille de match, dûment signée par les capitaines et les arbitres, ne sera pris en compte.

Lieu des rencontres.

C'est le comité qui fixe le lieu des rencontres. Tous desiderata seront faits avant l'élaboration du calendrier, sous réserve de l'acceptation du comité ou après vote lors de l'assemblée générale.

Calendrier.

Les désirs des clubs pour les périodes de glaces seront demandés par E-Mail exclusivement, au responsable technique, avant l'élaboration du calendrier (au plus tard début août), toutes les autres formes de demandes ne retiendront pas notre attention. Le comité répondra au maximum à chaque requête, afin de donner satisfaction à chacun, ceci en fonction des heures à disposition.

Durée des matchs.

10 minutes d'échauffement.

3 tiers d'environ 20 minutes, selon la décision des arbitres qui en informeront les équipes.

2 pauses de 5 minutes maximum.

Début des matchs et nombre de joueurs.

Au plus tard **15 minutes** après l'heure de location et avec **6 joueurs** par équipes minimum présents sur la glace (gardiens compris). Passé ce délai l'arbitre déclarera match perdu **forfait 5 à 0** contre l'équipe en faute.

Report de match.

Toutes les demandes seront faites lors de l'assemblée pré-championnat et avec l'accord de l'équipe adverse. Passé ce délai les organisateurs laissent aux équipes concernées l'organisation de ce report, (glace, arbitres, équipe adverse) ainsi que les frais en découlant. Tout report doit être annoncé et validé par le responsable technique.

Formule.

Trois groupes de 6 équipes.

Groupe A

3x contre les équipes du groupe A => 15 matchs

1x contre les équipes du groupe B => 6 matchs

Total de 21 matchs

Groupe B

1x contre les équipes du groupe A => 6 matchs

2x contre les équipes du groupe B => 10 matchs

1x contre les équipes du groupe C => 6 matchs

Total de 22 matchs

Groupe C

1x contre les équipes du groupe B => 6 matchs

3x contre les équipes du groupe C => 15 matchs

Total de 21 matchs

Promotion relégation.

Au terme du championnat, les équipes classées 1^{ère} des groupes B et C devront monter d'un groupe et y remplacer le dernier de celui-ci. Toutefois le comité se réserve le droit de faire descendre ou monter une équipe supplémentaire, toujours en tenant compte du classement du dernier championnat. Ceci permettra, en fonction du désistement ou de l'inscription d'un club d'équilibrer les groupes.

Classement.

1. Points marqués, pénalités d'arbitrage déduites
2. Différence de buts
3. Buts marqués.
4. Confrontation directe au point.

Finance d'inscription.

1. Inscription 100.-
2. Arbitrage 50.- par match.
3. Location de la glace Selon la moyenne établie pour l'ensemble des heures louées.
4. Le HC Orforte ne paie que la finance d'inscription et l'arbitrage, à l'organisateur du CMNH. En contrepartie il devra s'acquitter des factures de la patinoire du Locle et des frais de réorganisation des matchs renvoyés.
5. Il est important pour la santé des comptes du championnat que tous les clubs **payent leur finance avant fin novembre.**
Le comité se verra, contraint de prendre des sanctions à l'encontre des clubs contrevenants.

Janvier 2025
Le comité